Département du Cantal

République Française
COMMUNE DE POLMINHAC

Nombre de membres en exercice: 15	**Séance du 21 décembre 2023** L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 12	**Sont présents:** Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Michel AMOUROUX, Martine BERGAUD, Christophe BORNES, Alain BROUSSE,
Votants: 15	Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Claudine LADOUX, Guillaume PRAT, Didier TOMA **Représentés:** Marie-Noelle MOULIER par Josette VARET, Adeline GUYON par Evelyne DELANOUE, Patricia GUERARD par Claudine LADOUX **Excuses:** **Absents:** **Secrétaire de séance:** Michel AMOUROUX

Objet: Vote de crédits supplémentaires - polminhac - 2023_047

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
022	Dépenses imprévues	-4800.00	
6411	Personnel titulaire	14800.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10000.00	
70388	Autres redevances et recettes diverses		20000.00
	TOTAL :	**20000.00**	**20000.00**

INVESTISSEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
2313 - 16	Constructions	65000.00	
2313 - 29	Constructions	-65000.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
	TOTAL :	**20000.00**	**20000.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: TARIFS DES LOCATIONS ET EMPLACEMENTS AU CAMPING POUR L'ANNEE 2024 - 2023_049

Monsieur le Maire présente les tarifs des locations et emplacements au camping proposés par la Commission des finances

Emplacement au camping :

Forfait 1 personne (emplacement + véhicule) : 9,50 € par jour

Forfait 2 personnes (emplacement + véhicule) : 14 € par jour

Enfant de moins de 3 ans : Gratuit

Enfant de 3 à 12 ans : 2 € par jour

Personne supplémentaire : 4,50 € par jour

Branchement électrique : 5 € par jour

Tarifs des Mobil-homes :

Moyenne saison : de 300 à 350 € + supplément chauffage : 30 €

Haute saison : de 350 à 400 €

Très haute saison : de 450 à 500 €

Tarif de location pour 1 nuit (sauf haute et très haute saison et jusqu'à 4 pers) : 80 €

Tarif emplacement d'un mobil-home à l'année : 1300 €

Tarifs des chalets :

Moyenne saison + petites vacances scolaires : 400 €

Haute saison : 550 €

Très haute saison : 650 €

Hors saison : 300 €

Tarifs week-end ou court séjour (sauf haute et très haute saison) 2 nuits : 180 € + 60 € la nuit supplémentaire

Tarif au mois hors saison : 600 €

Le prix de location des chalets comprend les 100 premiers kWh par semaine au-delà la consommation électrique est facturée 0,20€ du KWH

Une réduction de 15% est appliquée sur la deuxième semaine de location pour les chalets et les mobil-home.

Définition des saisons pour l'année 2024 :

Moyenne saison : du 06 Avril au 06 Juillet et du 31 Août au 21 Septembre (+ petites vacances scolaires)

Haute saison : du 06 juillet au 03 Août et du 24 au 31 Août

Très haute saison : du 03 Août au 24 Août

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité les tarifs ci-dessus

Objet: TARIFS DE LA CANTINE - 2023_050

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission des finances concernant les tarifs du service de cantine.

Considérant l'augmentation des matières premières et de l'énergie ; il est proposé d'appliquer une augmentation de 50 centimes.

Le nouveaux tarifs à compter du 1er janvier seront :

TARIFS REPAS ENFANT	3,20 €
TARIFS REPAS ADULTE	6,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1er janvier 2024.

Objet: TARIFS UTILISATION DE LA SALLE CHRISTIANE DE CLAVIERES - 2023_053

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission des finances pour les tarifs d'utilisation de la salle Christiane de CLAVIERES à compter du 1er janvier 2024

	LOCATION JOURNEE	ENTRETIEN INTERIEUR	CHAUFFAGE (HIVER)	CAUTION	SONO	VIDEO
Associations de la commune	Gratuit pour 9 manifestation/an 100 € au-delà	80 €	Gratuit	500 €	Gratuit	Gratuit
Associations subventionnées par la commune	Gratuit pour 1 manifestation 150 € au-delà	80 €	Gratuit	500 €	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures (loi 1901)	150 €	100 €	70 €	500 €	60 €	60 €
Particuliers de la commune	Repas : 160 € Vin d'honneur : 80 €	100 €	70 €	500 €	non louée	60 €
Extérieurs de la commune Professionnels de la commune	Repas : 320 € Vin d'honneur : 160 €	110 €	70 €	500 €	non louée 60 €	60 €

Journée supplémentaire : 100 € (extérieurs) - 75 € (habitants de la commune)

SALLE DE REUNION : 50 € (sauf aux associations de la commune et subventionnées par la commune pour les quelles l'utilisation est gratuite)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1er janvier 2024

Objet: TARIFS DES GARDERIES SCOLAIRES - 2023_051

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission des finances pour les tarifs des garderies scolaires.
A compter du 1er janvier 2024, les tarifs des garderies scolaires seront les suivants :

GARDERIES DU MATIN	
Tarif 1er enfant	1,10 €
Tarif à compter du 2ème enfant	0,85 €

GARDERIES DU SOIR	
Tarif 1er enfant	1,55 €
Tarif à compter du 2ème enfant	1,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ADOPTE, à l'unanimité les tarifs ci-dessus, applicables à compter du 1er janvier 2024.

Objet: TARIFS DE CONCESSIONS AU CIMETIERE - 2023_052

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les propositions de la commission des finances concernant les tarifs des concessions au cimetière communal. Celle-ci a décidé de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir les tarifs suivants :

DUREE	PRIX AU M²
TRENTENAIRE	36,50 €
CINQUANTENAIRE	87,25 €
PERPETUELLE	250 €

Columbarium : 250 € la cavurne pour 30 ans
Dispersion des cendres au jardin du souvenir : Gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité /
- ADOPTE les tarifs ci-dessus
- DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2024

Objet: REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS - 2023_055

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Partage en trois de la somme allouée par l'Etat pour le recensement soit 2 452 €uros /3 = 817,33 € brut

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 au chapitre 12

Objet: RENOVATION DU CAMPING DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION - 2023_056

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil que la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les projets de création, d'extension de rénovation de l'hôtellerie de plein air.
Il rappelle qu'une étude pour la modernisation du camping a été réalisée et qu'il a été décidé de confier à terme la gestion du camping à un prestataire privé.
Le projet de rénovation et de modernisation du camping dont le coût prévisionnel s'élève à 259 445,52 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du dispositif d'aide à l'hotellerie de plein air
Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
- Travaux	156 000,00 €	- DETR 2024 40 %	103 778,21 €
- Aménagement espace snacking	15 000,00 €	- REGION 20 %	51 889,10 €
- Réfection tennis	55 894,00 €	- AUTOFINANCEMENT	103 77821 €
- Contrôles et diagnostiques	14 400,00 €		
- Honoraires	18 151,52 €		
TOTAL	259 445,52 € HT	TOTAL	259 445,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :
- d'arrêter le projet de rénovation du camping
- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif d'aide à l'hôtellerie de plein air

Le Maire, André BONHOMME

Le Secrétaire de séance, Michel AMOUROUX

MAIRIE DE POLMINHAC 15800 (Cantal)